DEPARTEMENT DE L'ISERE
COMMUNE DES ADRETS

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL n° 6-2017

L'an deux mille dix-sept, le DOUZE JUIN à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune des ADRETS s'est réuni sous la Présidence de Gérard JOURDAN.

Etaient présents : Bertrand Giraud, Jean PICCHIONI, Jean-Michel PIASENTIN, Véronique ORGNON, Michèle GAGNAIRE, Valérie CORDIER, Pierre DEBOLLE, Denis SECHER , Nadège ROUSSEL , Catherine GUIGUET

Absents excusés : Anne TREGLOZE donne pouvoir à Michèle Gagnaire
Lionel REY absent excusé
Cécile PARET donne pouvoir à Catherine Guiguet
Jacques Lesimple donne pouvoir à Gérard JOURDAN

Projet aménagement et de développement durable (PADD) remis à jour par rapport à celui de 2013 , en concertation avec l'urbaniste

Monsieur le Maire présente aux élus le PADD , remis à jour par rapport à celui élaboré en 2013, en concertation avec l'urbaniste. Le document s'articule comme suit :

I Préserver un cadre de vie remarquable :
A) Conserver une agriculture vivante
B) Préserver les éléments caractéristiques du paysage et protéger les espaces naturels.
C) Valoriser le patrimoine architectural
D) Développer un réseau de déplacements alternatifs.

II)Conserver et maîtriser l'attractivité de la Commune :
A) Maitriser la croissance démographique pour préserver les équilibres communaux
B) Lutter contre l'étalement urbain et limiter la consommation d'espaces à bâtir pour ne pas dégrader l'environnement agricole et naturel : à ce propos sur 3 extensions urbaines prévues dans le PADD de 2013 au village, les élus proposent de supprimer celle du secteur « les Adrets Ouest », il n' en reste plus que 2. Ainsi les surfaces constructibles sont limitées à environ 6 ha (4.5 ha dans les dents creuses et 1.5 ha d'extension urbaine)
C) Diversifier l'offre de logement pour permettre à toutes les générations et toutes les catégories sociales de pouvoir habiter le village.
D) Favoriser l'implantation d'activités économiques et commerciales compatibles avec le caractère du village
E) Garantir un accès performant aux technologies numériques pour rester connecté aux autres territoires

III Dynamiser l'activité touristique de la Station de Prapoutel :
A) Améliorer les conditions d'accueil à la journée.
B) Diversifier l'offre d'équipements de loisirs pour promouvoir une activité hors ski et après ski.
C) Requalifier les espaces publics et la galerie marchande.
D) Inciter à la restructuration du parc immobilier ancien.
E) Compléter l'offre d'hébergements touristiques marchands.
Les élus ont enlevé une extension urbaine prévue dans le PADD de 2013 sur la butte à côté du centre aquatique.

Le Conseil Municipal **à l' unanimité et après avoir débattu,**
-VALIDE à l'unanimité les orientations présentées dans le PADD

2) APPROBATION AVENANT *POUR LA REPRISE DES ETUDES du PLU*

*M .le Maire rappelle la convention pour l'élaboration du PLU signée avec l'urbaniste (M.BIAYS) le 14 février 2011. Comme celui-ci a été retoqué au niveau de l'arrêt , la commune aidée de l'urbaniste l'a retravaillé et cela nécessite du travail en plus pour celui-ci ; Il propose un avenant d'un montant de **5 775 E HT** et si se rajoutait la demande d'évaluation environnementale de la part de la DREAL le coût serait de 4 400 E H en plus.*

Le conseil municipal,à l'unanimité :

*-**ACCEPTE** l'avenant pour la reprise des études du PLU pour **5 775 E HT** (+4 400 E HT si étude demandée par la DREAL)*

3) APPROBATION Convention sur permaculture

M .le maire présente au conseil municipal le projet d'une vingtaine de campanais qui se sont rassemblés autour d'un projet collectif de création de jardin. Les motivations sont de partager les idées, les savoirs-faire, les expériences, et l'objectif est d'expérimenter de nouvelles techniques de jardinage biologique : permaculture, cultures sur sol vivant, hors sol et en particulier les modes de cultures et variétés adaptées à l'environnement de montagne. Pour ce faire la commune met à disposition une parcelle, derrière le bâtiment mairie, pour exercer ce projet d'expérimentation et une convention est passée entre la commune et ce collectif pour respecter les droits et obligations de chacun.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

-APPROUVE la convention avec le collectif de la permaculture
-CHARGE m. le Maire de signer cette convention

4) APPROBATION ACHAT ENSEMBLE DE PARCELLES POUR PROJET COMMUNAL

M.le Maire annonce aux élus qu'un ensemble de parcelles appartenant à M.BRUNET-MANQUAT-MANOZ Frédéric est en vente :

Sur la commune de LES ADRETS :

ARTICLE 1 :

Diverses parcelles de terre. Cadastrées :

Préfixe	Section	N°	Lieudit	Surface
	B	13	LES CONTOURS	00 ha 06 a 10 ca
	B	15	LES CONTOURS	00 ha 01 a 50 ca
	B	18	LES CONTOURS	00 ha 25 a 90 ca
	B	19	LES CONTOURS	00 ha 97 a 80 ca
	B	21	LES CONTOURS	00 ha 11 a 90 ca
	B	24	LES CONTOURS	00 ha 01 a 44 ca
	B	30	LES CONTOURS	00 ha 26 a 65 ca
	B	35	LES BREYES	00 ha 95 a 55 ca

	B	38	LES BREYES	00 ha 23 a 60 ca
	B	39	LES BREYES	00 ha 19 a 60 ca
	B	40	LES BREYES	00 ha 15 a 80 ca
	B	41	LES BREYES	00 ha 37 a 45 ca
	B	44	LES BREYES	00 ha 88 a 90 ca
	B	45	LES BREYES	00 ha 03 a 50 ca
	B	46	LES BREYES	00 ha 28 a 69 ca
	B	50	LES BREYES	01 ha 55 a 42 ca
	B	51	LES BREYES	00 ha 09 a 80 ca
	B	53	LES BREYES	00 ha 42 a 90 ca

Total Surface : 06 ha 92 a 50 ca

ARTICLE 2

Un terrain Cadastré :

Préfixe	Section	N°	Lieudit	Surface
	B	266	LES BEYES	00 ha 04 a 97 ca

Total Surface : 00 ha 04 a 97 ca

ARTICLE 3

Un terrain.
Cadastré :

Préfixe	Section	N°	Lieudit	Surface
	B	1209	LE METIN	00 ha 06 a 15 ca
	B	1210	LE METIN	00 ha 01 a 06 ca

Total Surface : 00 ha 07 a 21 ca

ARTICLE 4

Un terrain
Cadastré :

Préfixe	Section	N°	Lieudit	Surface
	B	1207	LE METIN	00 ha 99 a 80 ca
	B	1208	LE METIN	00 ha 00 a 09 ca

Total Surface : 00 ha 99 a 89 ca

Sur la commune de LE CHAMP-PRES-FROGES (38190)

ARTICLE 5

Une parcelle agricole.
Cadastré :

Préfixe	Section	N°	Lieudit	Surface
	B	618	AU CHENE	00 ha 05 a 00 ca

	B	935	AU CHENE	00 ha 07 a 40 ca

Total Surface : 00 ha 12 a 40 ca

Sur la commune de HURTIERES (38570)

ARTICLE 6

Diverses parcelles agricoles.
Cadastrées :

Préfixe	Section	N°	Lieudit	Surface
	A	686	L HOUTRE	00 ha 22 a 42 ca
	B	216	CROIX DES ADRETS ET BARBAR	00 ha 16 a 30 ca
	B	217	CROIX DES ADRETS ET BARBAR	02 ha 68 a 95 ca
	B	219	CROIX DES ADRETS ET BARBAR	00 ha 29 a 62 ca
	B	326	CROIX DES ADRETS ET BARBAR	00 ha 00 a 42 ca

Total Surface : 03 ha 37 a 71 ca

Il propose que le conseil municipal fasse l'acquisition de cet ensemble de parcelles d'une contenance totale de **11 ha 54a et 68 ca** pour une somme de **120 000 Euros.**

Le conseil municipal,à l'unanimité :

-**ACCEPTE** l' acquisition de ces parcelles pour 120 000 E +les frais d actes s''élevant à 9 400 E
-**CHARGE** M. le Maire de signer tout document afférent à cette vente.

5) Rythmes scolaires

Les parents d'élèves+ les enseignants + la commune sont pour un retour à la semaine de 4 jours , après différents sondages . Le décret va paraitre dans les prochains jours , il faudra interroger les communes voisines (Theys, Laval) .

6) Délibération modifiant la délibération du 13 juillet 2010 sur la création d'un colombarium et d'un jardin du souvenir

M. le Maire rappelle la délibération du 13 juillet 2010 approuvant le règlement du colombarium et d'un jardin du souvenir, et explique qu'il faut modifier le nombre d'urnes accueillies dans une case, en effet celui –ci ne peut être qu' au nombre de 2 maximum (et non de 1 à 4 comme stipulé dans la délibération du 13 juillet 2010).

Le conseil municipal, à l'unanimité :

-**ACCEPTE** de modifier l'article 1 du règlement en portant le nombre d'urnes à 2 maximum dans une case (au lieu de 1 à 4). Le reste des articles est inchangé.

7) Questions diverses

***Adoption du projet de travaux et demande de financement pour Travaux patrimoniaux en forêt communale**

Monsieur le Maire fait connaitre au Conseil Municipal :

que dans le cadre du programme annuel des travaux patrimoniaux prévus dans la forêt communale, l'Office National des Forêts (ONF) nous a transmis une proposition d'opérations sylvicoles à réaliser durant l'année 2017 pour un montant de **3060,52€HT**. Les crédits nécessaires pour couvrir cette dépense sont inscrits au budget.

Monsieur le Maire précise que les travaux d'investissement consistent en des travaux de
Dépressage, dégagement, nettoiement sur 4Ha
Localisation : Parcelle 21
Ces travaux peuvent être subventionnés par la Région Auvergne Rhône-Alpes et le Département de l'Isère.

Montant de la subvention sollicitée auprès de la Région : **459,08HT** et du Département : **918,16HT**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Approuve le projet qui lui a été présenté et notamment son plan de financement
Sollicite l'aide de la Région et du Département, pour la réalisation des travaux subventionnables
Demande au financeur l'autorisation de commencer les travaux subventionnables avant la décision d'octroi
Adopte le plan de financement suivant :

- Montant estimatif hors taxes de l'opération :	**3060,52**
- Montant HT subventionnable :	**3060,52**
- Montant de l'aide (15% Région / 30% Département)	**1377,24**
- Autofinancement :	**1683,28**

S'engage à mettre en oeuvre les procédures réglementaires relatives à la réalisation des travaux, ainsi que les actions d'entretien des aménagements ultérieurement nécessaires.
Désigne l'Office national des Forêts comme Assistant technique
Charge Monsieur le Maire signer tous les documents, de poursuivre toutes démarches afférents à ce projet, tant en vue du financement que de la réalisation des travaux

***Echange parcelles entre la Commune et un administré**

M. le Maire explique que la commune est propriétaire d'une parcelle cadastrée D n° 35 d'une contenance de 1.3490 ha située à la Planta et que Mme Bernard Boulaud est propriétaire d'une parcelle cadastrée D n°741 d'une contenance de 0.9480 ha et riveraine d'une parcelle communale cadastrée D n°790 de 1.2670 ha, l'objectif étant de regrouper les parcelles et donc d'échanger la parcelle D 35 avec la D 741 . M .le Maire propose que l'ONF fasse une étude de faisabilité .

Le conseil municipal,à l'unanimité :

-**accepte** que l'ONF fasse une étude de faisabilité et donne Mandat à M. le Maire pour signer tous documents relatifs à cette étude.

* **Affaire n°*17-001-002- Enfouissement BT / TEL Villard Bernard***

SEDI - TRAVAUX SUR RESEAUX DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE

Sur la base d'une étude sommaire réalisée en lien avec les élus et le concessionnaire ERDF,
les montants prévisionnels sont les suivants :

1 - le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à : **77 388 €**
2 - le montant total de financement externe serait de : **77 388 €**
3 - la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI s'élève à : **0 €**
4 - la contribution aux investissements s'élèverait à environ : **0 €**

Afin de permettre au SEDI de lancer la réalisation des études d'exécution par le maître d'œuvre, il convient de :

- prendre acte de l'avant-projet et du plan de financement initiaux, étant précisé qu'après études et avant tout démarrage de travaux, ils seront à nouveau présentés ;
- prendre acte de l'appel de contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI.

LE CONSEIL, ayant entendu cet exposé,

1 - ***PREND ACTE*** de l'avant-projet et du plan de financement prévisionnels de l'opération :

Prix de revient prévisionnel : **77 388 €**
Financements externes : **77 388 €**
Participation prévisionnelle : 0 €
(frais SEDI + contribution aux investissements)

2 - ***PREND ACTE*** de la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI pour **0 €**

SEDI - TRAVAUX SUR RESEAU FRANCE TELECOM

Sur la base d'une étude sommaire réalisée en lien avec les élus et l'opérateur France Télécom,
les montants prévisionnels sont les suivants :

1 - le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à : **13 881 €**
2 - le montant total de financement externe serait de : **0 €**
3 - la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI s'élève à : **661 €**
4 - la contribution aux investissements s'élèverait à environ : **13 220 €**

Afin de permettre au SEDI de lancer la réalisation des études d'exécution par le maître d'œuvre, il convient de :

- prendre acte de l'avant-projet et du plan de financement initiaux, étant précisé qu'après études et avant tout démarrage de travaux, ils seront à nouveau présentés ;
- prendre acte de l'appel de contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI.

LE CONSEIL, entendu cet exposé,

1 - ***PREND ACTE*** de l'avant-projet et du plan de financement prévisionnels de l'opération :

Prix de revient prévisionnel : **13 881 €**
Financements externes : **0 €**
Participation prévisionnelle : 13 881 €
(frais SEDI + contribution aux investissements)

2 - ***PREND ACTE*** de la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI pour **661 €**

***TARIFS LOCATION SALLE PELLOUX-PRAYER N°6-9**

M. le Maire rappelle la délibération en date du 8 février 2011 concernant les tarifs de la location de la Salle Pelloux-Prayer; il propose d'y apporter les modifications suivantes :

- Le tarif pour ***un week-end ou deux jours en semaine*** : **230 €**

- Le tarif pour ***24 heures du lundi au dimanche de 10 h à 10 h*** pendant la période ***de 1er mai au 31 août :*** **110 €**

- Le tarif pour ***24 heures du lundi au dimanche de 14 h à 14 h*** pendant la période ***du 1er mai au 31 août :*** **130 €**

- Le tarif pour ***24 heures du lundi au dimanche de 10 h à 10 h*** pendant la période ***du 1er septembre au 30 avril :*** **130 €**

- Le tarif pour ***24 heures du lundi au dimanche de 14 h à 14 h*** pendant la période ***du 1er septembre au 30 avril :*** **150 €**

- Caution **: 500 €**

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- **ACCEPTE** les tarifs proposés ci-dessus.

***Suppression poste adjoint technique principal 2eme classe et création poste adjoint technique principal 1ere classe à compter du 1er juin 2017**

Monsieur le Maire explique aux élus qu'un de nos agents peut bénéficier de l'avancement de grade au niveau technique et propose la suppression du poste d'Adjoint technique principal 2eme classe et la création du poste d'adjoint technique principal 1ere classe à temps complet et à partir du 1er juin 2017.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

-**Accepte** la suppression du poste d'adjoint technique principal 2eme classe et la création du poste d'adjoint technique principal 1ere classe à temps complet **et à partir du 1er juin 2017.**

- Changement de Fenêtres à Mairie :

La Majorité des élus souhaitent un cadre de fenêtres foncé à l'extérieur gris anthracite (7016 S) contre du gris clair (7035 S) de restauration préconisé par la consultance architecturale (CAUE)